



Compte rendu n°3

Atelier CADRE DE VIE

Placé sous l'égide des deux conseils de quartier, Parc Nord et Parc Sud, un atelier est une instance d'initiative et de participation dont la mission consiste à traduire en propositions concrètes les grandes tendances issues de la consultation des habitants du quartier du Parc réalisée en juin-juillet 2007.

Chacun des trois ateliers (habitat, cadre de vie, vie de quartier) se réunit à 6 reprises entre décembre 2007 et juin 2008. Lors de la première séance, les participants décident du thème qui sera traité pour chacune des cinq séances de production. La participation à chaque séance de l'atelier est libre. Le cas échéant, et en fonction des thèmes abordés, les participants pourront solliciter la participation de représentants d'institutions (ville, département, bailleurs sociaux, autres...) afin qu'ils puissent également formuler des propositions concrètes répondant aux grandes tendances issues de la consultation. Ces institutions participent aux séances d'atelier au même titre que les habitants du quartier et avec la même ambition. A l'issue des séances, les trois ateliers présenteront devant les conseils de quartier les résultats de leurs travaux afin qu'ils soient mis en débat.

Participants à la séance n°3 du 18 février 2008

Mme Monique SALOMON Rue de la Paix ■ M. Daniel LEPENDU Allée des Demoiselles d'Avignon ■ M. François SINNASSE Rue Salvador-Allende ■ Mme Gilberte JOUVE Rue de la Paix ■ Mme Françoise MORICE Allée Fernand-Léger ■ M. Alain RIBES Allée Fernand-Léger ■ M. Nicolas RAMIREZ Rue Jacques Decour ■ Mme Fatiha SIDIAM I Rue Salvador-Allende ■ Mme Gisella MALGOR Allée de la Danse ■ M. Soll SANCHEZ Avenue François Arago ■ Mme Eliane TEMPLE Rue de Watford ■ Mme Annick MAC LUCKIE Allée des Demoiselles d'Avignon ■ Mme Sandrine MAC LUCKIE Allée des Demoiselles d'Avignon ■ M. Christian-Paul LAINE Boulevard Pesaro ■ M. Michel BERLAND rue Salvador-Allende ■ Mme Rosine BIGOT Rue Salvador-Allende ■ Mme Isaura REIS RPAM, allée de l'Arlequin ■ M. Serge CUTTAZ OMHLM ■ M. François CHATEAU Services techniques, Ville de Nanterre ■ Mme Agnès PIMENTA Service environnement, Ville de Nanterre ■ Mme Marion BENOIST Service études urbaines, Ville de Nanterre ■ Mme Sabrina MAHI Service vie citoyenne, Ville de Nanterre ■ Mme Yamina HAMDANI Service vie citoyenne, Ville de Nanterre ■ M. Philippe EYSSERIC Cabinet Techné Cité ■ M. Serge LEVERBE Cabinet Techné Cité.

→ Précisions validées par l'Atelier à propos du compte-rendu n°2 :

Cité Champs aux Melles : empêcher que les murets avec grillage situés au pied des tours servent de parking pour les motos.

Rue Salvador Allende : Maintenir des moyens techniques anti-stationnement dans les endroits stratégiques où cela s'avère absolument indispensable.

Thème de la séance de travail

→ L'espace privatif : aménagement des pieds d'immeubles, équipements, entretien, éclairage et résidentialisation des espaces extérieurs privatifs.

Les observations et débats de l'Atelier

→ Un habitant du quartier des Groues participe à la réunion. Il s'interroge sur la pertinence de sa présence dans la mesure où son quartier ne fait pas partie du PRUS. Néanmoins, il décrit sommairement les problèmes rencontrés par les habitants des Groues et précise que là aussi, un atelier serait certainement utile.

→ Ce n'est pas facile de distinguer un espace public d'un espace privatif.

→ Un espace public est à la charge de la collectivité alors qu'un espace privatif est à la charge d'un propriétaire



Compte rendu n°3 ■ Atelier CADRE DE VIE (suite)



(donc bien souvent des locataires, si ce propriétaire est un bailleur) : cela concerne l'entretien mais aussi l'éclairage.

→ Il n'est pas toujours aisé de distinguer les limites entre les différents espaces, donc de savoir à qui incombe l'entretien et jusqu'où.

→ Plusieurs espaces privatifs posant problème sont listés : le centre commercial des fontenelles et les espaces extérieurs (parvis et parkings) qui l'entourent ; le «Champion» et les espaces extérieurs qui l'entourent (parking devant ET espace à l'arrière du magasin) ; les espaces en pied d'immeuble lorsque les rez-de-chaussée sont composés de logements (problème de la zone tampon entre espace privé du logement et espace public, cas de jardinets privatifs).

→ L'Atelier débat longuement de la notion de résidentialisation. La résidentialisation est un type d'opération en aménagement qui définit un statut aux espaces entourant les immeubles d'habitation. Il s'agit de distinguer l'espace public de l'espace privé grâce à l'aménagement et la sécurisation des entrées d'immeubles, à la réorganisation du stationnement résidentiel et à l'aménagement d'espaces verts semi-privatifs. Deux approches sont en présence lors de l'Atelier. D'une part, la résidentialisation ne peut représenter une forme de ghéttoisation, séparant par de hautes grilles les «espaces riches» des «espaces pauvres» (dans cette approche, des barrières pour empêcher l'accès des voitures et des haies arbustives sont suffisantes). D'autre part, une résidentialisation plus lourde (grilles, contrôle d'accès) peut constituer une forme de tranquillité en réduisant l'accès des bâtiments aux seuls locataires (dans cette approche, il s'agit de réduire l'occupation intempestive des halls et accès d'immeuble).

→ Un troisième point de vue se dessine : Plutôt que de résidentialiser, il s'agit de sensibiliser les habitants au respect des espaces partagés (propreté, bruit, attitudes). En particulier, l'éducation des jeunes et la possibilité qu'ils accèdent à un logement et un travail résoudrait pour bonne part la question des «squatts de halls».

→ La question de l'éclairage public dans les espaces privatifs ne semble pas poser problème.

Les propositions de l'Atelier

→ Nettoyer plus régulièrement les espaces extérieurs et intérieurs du centre commercial des Fontenelles (y compris les panneaux d'affichage).

→ Améliorer l'éclairage public sur le parvis du centre commercial des Fontenelles.

→ Limiter l'accès du parking du centre commercial des Fontenelles et le réserver aux véhicules de ceux qui viennent des achats (enlever les voitures ventouse ou épave)

→ Etablir une convention d'entretien des espaces privatifs à usage public (valable aussi pour l'éclairage public), qui seraient pris en charge par la collectivité (et non les seuls locataires).

→ Mieux connaître et distinguer les espaces en fonction de ceux qui ont en charge leur entretien (pour savoir où commence et où finit l'entretien d'un espace).

Autres points évoqués

→ Deux assistantes maternelles du Parc nord évoquent l'impossibilité de pénétrer dans le parc André Malraux avec des poussettes multi-sièges. Elles le regrettent et sont donc contraintes de sortir les enfants sur les espaces verts de l'esplanade Charles-de-Gaulle (où, en outre, elles en trouvent aucune corbeille à déchets). Plus généralement, remonte l'exigence de disposer d'aires jeux pour les petits qui soient protégés des chiens et des motos.

Thème de la prochaine séance d'Atelier : Lieux de rencontre : espaces de détente et de repos pour tous. Espaces sportifs en libre accès.

■ Le président de la prochaine séance d'atelier est Madame JOUVE.

■ La date proposée par l'atelier pour la prochaine séance est le lundi 31 mars 2008, de 18h30 à 20h30.

■ Lieu de réunion : Le nouveau Centre Social et Culturel, 79 Avenue Picasso.

■ Partenaires sollicités : service environnement, service des sports.

■ Les séances suivantes : 14 avril 2008 : stationnement et parkings : en ouvrage et de surface ■ 19 mai 2008 : circulation : vitesse, sécurité enfants, deux-roues motorisés et circulation douce (vélos et piétons).

Les ateliers sont ouverts à tous. Pour en savoir plus :

→ le site de la ville de Nanterre www.nanterre.fr (rubrique quartiers/ parc)

→ le service de la vie citoyenne (tél : 01 47 29 52 65 ; mél : viemocitoyenne.parc@mairie-nanterre.fr)